



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
FEDERALE EXTRAORDINAIRE TELEPHONEE**

**MERCREDI 23 MAI 2012**

**18H30 - 20H15**

## LISTE DES PARTICIPANTS

### LIGUES REGIONALES

<b>Alsace</b>	Réprésentée par la Ligue Lorraine
<b>Aquitaine</b>	Jean-Pierre CAMBOT, Président de la Ligue
<b>Auvergne</b>	Absente excusée
<b>Bourgogne</b>	Denis MAIRE, Président de la Ligue
<b>Bretagne</b>	Andrée VIDIL, Présidente de la Ligue
<b>Centre</b>	Patrick PORCHER, Président de la Ligue
<b>Champagne-Ardennes</b>	Patrick SOIN, Président de la Ligue et membre du CDF
<b>Corse</b>	Réprésentée par la Ligue Ile de France
<b>Côte d'Azur</b>	Elisabeth BARRAUD, Président de la Ligue et membre du CDF
<b>Franche-Comté</b>	Absente excusée
<b>Guadeloupe</b>	Félix DINANE, Président de la Ligue
<b>Ile de France</b>	Cédric GOSSE, Président de la Ligue et membre du CDF
<b>Ile de la Réunion</b>	Françoise HUOT-JEANMAIRE, Présidente de la Ligue et membre du CDF
<b>Languedoc-Roussillon</b>	Olivier PETRONIO, Président de la Ligue
<b>Limousin</b>	Stéphane FABRE, Secrétaire Général de la Ligue
<b>Lorraine</b>	Jean-Claude ZIENKIEWICZ, Président de la Ligue
<b>Martinique</b>	Absente excusée
<b>Midi-Pyrénées</b>	Michel SERRADEL, Président de la Ligue
<b>Nord - Pas de Calais</b>	Jean-Michel BUNIET, Président de la Ligue et membre du CDF
<b>Normandie</b>	Daniel ALLANO, Président de la Ligue
<b>Nouvelle Calédonie</b>	Absente excusée
<b>Pays de la Loire</b>	Daniel BAZOGE, Président de la Ligue
<b>Picardie</b>	Serge LE BAIL, agent de développement de la Ligue
<b>Poitou-Charentes</b>	Patrick LORIGNY, Président de la Ligue
<b>Provence Alpes</b>	Gérard OREGGIA, Président de la Ligue
<b>Rhône Alpes</b>	Absente excusée

## LISTE DES PARTICIPANTS (suite)

### MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL

<b>BARRAUD Elisabeth</b>	Présente
<b>BARTHOD Anne-Zélie</b>	Absente excusée
<b>BAUDRAND Jacky</b>	Absent excusé
<b>BIGNET Frank</b>	Présent
<b>BIGOT Pierre</b>	Présent
<b>BUNIET Jean-Michel</b>	Présent
<b>CAMOUS Isabelle</b>	Présente
<b>CHABANNES Emmanuel</b>	Absent excusé
<b>DELAGRANGE GAUTHIER Valérie</b>	Absente excusée
<b>FOUMANN Liala</b>	Absente excusée
<b>FRITSCH Guillaume</b>	Présent
<b>FRIZZA Dominique</b>	Présent
<b>GASQUET Frank</b>	Présent
<b>GODEL Pascal</b>	Présent
<b>GOSSE Cédric</b>	Présent
<b>GROSSETETE Jean-Marc</b>	Absent excusé
<b>HUOT-JEANMAIRE Françoise</b>	Présente
<b>IACONO Gérald</b>	Présent
<b>JAEGER Denis</b>	Présent
<b>LANG Philippe</b>	Absent excusé
<b>LAPARADE Jacques</b>	Absent excusé
<b>LEGRAND Christophe</b>	Présent
<b>LESCURE Philippe</b>	Présent
<b>LHUISSIER François</b>	Absent excusé
<b>MARBLE Claude</b>	Absent excusé
<b>MONSERAT Michelle</b>	Présente
<b>PY Alexandre</b>	Présent
<b>SABATHE Jean-Claude</b>	Présent
<b>SAGARY Dominique</b>	Présent
<b>SAINT-JEAN Bernard</b>	Présent
<b>SOIN Patrick</b>	Présent
<b>VINCENT Gregory</b>	Présent

**ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE  
EXTRAORDINAIRE TELEPHONEE  
MERCREDI 23 MAI 2012  
18H30-20H15**

Le quorum (13 ligues et 105 voix) étant dépassé à 18h40 avec 20 ligues présentes ou représentées portant 165 voix sur 209, Monsieur Philippe LESCURE, Président de la Fédération Française de Triathlon ouvre l'Assemblée Générale Fédérale Extraordinaire Téléphonée qui peut donc délibérer valablement. (A 19h30 le nombre de voix est porté à 175 avec l'arrivée de Monsieur Jean-Pierre CAMBOT, Président de la Ligue Aquitaine, qui a été retenu par une obligation.)

Le Président LESCURE souhaite la bienvenue aux représentants des Ligues Régionales et aux membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) présents et liste le nom des personnes excusées.

Le Président LESCURE rappelle que la possibilité de mise en place d'une Assemblée Générale Extraordinaire par téléphone a été insérée dans nos statuts afin de rendre compatibles les délais de réunions successives de nos instances dirigeantes, Bureau Directeur, Comité Directeur et Assemblée Générale, avec ceux d'une vente immobilière. En effet, en 2006, l'achat des locaux situés à proximité de la Gare du Nord n'avait pu se concrétiser faute de pouvoir nous réunir dans un délai suffisamment court.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

- 1) Principes d'acquisition de nouveaux locaux
  - a. Si la F.F.TRI. dispose d'une offre précise et chiffrée pour cette AGE, proposition de validation de l'achat
  - b. Si la F.F.TRI. ne dispose pas d'une offre précise et chiffrée pour cette AGE, proposition de confier au Président et au BDF un mandat pour mener à bien l'acquisition
  - c. Emprunt pour financer l'achat immobilier
- 2) Projet de création d'une licence loisir jeune : calendrier et coût
- 3) Informations et questions diverses.

### **1. Principes d'acquisition de nouveaux locaux**

Le Président LESCURE précise que la F.F.TRI. avait déjà cherché de nouveaux locaux en 2006, et dans la mesure où l'acquisition souhaitée n'avait pu se concrétiser, un réaménagement du siège avait été effectué de façon à offrir à nos salariés et membres de la DTN des conditions de travail les plus adaptées possibles.

Depuis 2006, le nombre de salariés a évolué à la hausse, nous stockons davantage de matériel et les élus qui se rendent au siège ont pu constater que nos locaux sont désormais trop exigus.

Lors de l'Assemblée Générale du 4 février 2012, l'une des questions posées portait sur les démarches prévues pour résoudre le problème de manque de place au siège fédéral. Le Président LESCURE avait alors précisé qu'il avait missionné, en début d'année, le Directeur Général et le Directeur Administratif, pour trouver de nouveaux locaux.

Après plusieurs visites, un bien immobilier en bon état pouvant répondre à nos besoins, proche des transports en commun et compatible avec nos finances a retenu notre attention.

La description et les photos du bien ont été transmises aux représentants des Ligues Régionales ainsi qu'aux membres du CDF :

- Propriété de l'Etat hébergeant la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Bâtiment indépendant de 713 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages) avec un petit espace vert, datant du début des années 1950
- Situé au 31 boulevard Marcel Sembat, à St Denis, à proximité d'une station du métro 13 et d'un arrêt du RER D. Le Tram 8, qui sera inauguré fin 2014/début 2015, passera juste devant le bâtiment.

Le prix de vente affiché en agence est fixé à 1.250.000 €, la F.F.TRI. a fait une offre à 1.166.000 €, sous conditions suspensives de l'accord de l'Assemblée Générale et de la possibilité de financer l'opération par un emprunt.

Dans la mesure où la F.F.TRI. ne dispose pas encore de la réponse du vendeur, l'Assemblée Générale ne peut se prononcer sur le point 1)a) de l'ordre du jour et elle doit donc se prononcer sur les points 1b) et 1c) de l'ordre du jour, c'est-à-dire mandater ou non le Président et le BDF pour mener à bien l'acquisition et valider, ou non, le fait de contracter un emprunt pour financer l'achat immobilier.

Daniel BAZOGE, Président de la Ligue Pays de la Loire, Denis Maire, Président de la Ligue Bourgogne, et Jean-Claude ZIENKEWICZ, Président de la Ligue Lorraine, s'interrogent sur les coûts des travaux à prévoir notamment en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, sur l'état de la toiture terrasse...

Le Président LESCURE précise que la toiture terrasse n'était pas accessible mais que l'examen du faux-plafond ne montrait pas des signes de fuite, néanmoins il sera effectivement nécessaire de prévoir quelques travaux, notamment d'aménagement, et ils devront être chiffrés avec précision.

Compte tenu de l'âge, du descriptif, de la superficie du bâtiment, Denis Maire, Président de la Ligue Bourgogne, qui dans la vie professionnelle est en charge de la programmation de la rénovation des agences France Telecom, estime qu'il faudrait prévoir au minimum 100 à 150.000 € de travaux. Il préconise de faire appel à un maître d'œuvre pour disposer d'un avis technique sur le bâtiment et d'un chiffrage plus précis avant la signature d'un compromis de vente.

Le Président LESCURE propose de suivre cette préconisation et demande à Guillaume FRITSCH de programmer l'intervention d'un maître d'œuvre.

Stéphane FABRE, Secrétaire Général de la Ligue Limousin, regrette que le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ne soit pas encore disponible. Par ailleurs, l'acquisition devant être financée par un emprunt, il souhaite savoir de quelle manière seront financées les mensualités et si cela aura une incidence sur le coût des licences.

Jean-Claude ZIENKIEWICZ, Président de la Ligue Lorraine, s'interroge sur la compatibilité de cet achat avec le niveau de nos ressources financières.

Jean-Pierre CAMBOT, Président de la Ligue Aquitaine, fait part de son inquiétude quant aux impacts du décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique qui impose à toute personne souhaitant organiser une manifestation soumise à autorisation de recueillir l'avis de la fédération délégataire concernée, sans pour autant entrer dans un processus de demande de licence manifestation. Ce dispositif permet donc aux organisateurs qui ne souhaiteraient pas s'inscrire à notre calendrier, de s'affranchir du paiement des droits d'organisation correspondant et des pass journée, ce qui pourrait avoir comme conséquence une baisse de nos recettes au niveau des pass journée et des droits d'organisation.

Denis JAEGER, Trésorier Général, propose de ne pas faire être trop alarmiste quant à d'éventuelles et hypothétiques baisses de recettes.

Le Président LESCURE précise que le montant des mensualités à rembourser sera plus important que celui supporté actuellement et que les charges de fonctionnement (ménage, taxe foncière...) seront elles aussi plus importantes compte tenu de la superficie du bâtiment, mais qu'il n'est pas prévu de faire payer cette acquisition aux licenciés au travers une augmentation du prix de licence. Le Président LESCURE rappelle le principe d'annualité du budget et que les charges liées au nouveau bâtiment devront être intégrées au moment de la construction du budget. Il y aura nécessairement des arbitrages budgétaires à effectuer.

Andrée VIDIL, Présidente de la Ligue Bretagne, précise qu'il est utile d'investir dans la pierre et que cela constitue un patrimoine pour la fédération.

Pierre BIGOT, membre du CDF, rappelle que les locaux actuels ne sont plus adaptés et précise que le risque financier est mineur dans la mesure où la ville de Saint-Denis est en pleine mutation et que le quartier va y gagner en termes de valorisation.

Elisabeth BARRAUD, Présidente de la Ligue Côte d'Azur et membre du CDF, partage les propos de Pierre BIGOT concernant les locaux actuels de la fédération.

Dans la mesure où aucune autre prise de parole sur ce sujet n'est demandée, le Président LESCURE propose de passer au vote. **Il propose aux représentants des Ligues Régionales de mandater le Président et le BDF pour mener à bien l'acquisition et de valider le fait de contracter un emprunt pour financer l'achat immobilier :**

	<b>Nb voix</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST</b>
Ile de France	23	1		
Nord - Pas de Calais	10	1		
Picardie	6	1		
Champagne-Ardennes	8	1		
Lorraine	9	1		
Alsace	7	1		
Rhône Alpes	15	Excusé	Excusé	Excusé
Provence Alpes	10		1	
Côte d'Azur	10	1		
Languedoc-Roussillon	8			
Midi-Pyrénées	8	1		
Aquitaine	10	1		
Poitou-Charentes	7	1		
Auvergne	6	Excusé	Excusé	Excusé
Limousin	3	1		
Centre	8	1		
Pays de la Loire	12	1		
Normandie	8	1		
Bretagne	9	1		
Bourgogne	8	1		
Franche-Comté	7	Excusé	Excusé	Excusé
Ile de la Réunion	6	1		
Nouvelle Calédonie	3	Excusé	Excusé	Excusé
Martinique	3	Excusé	Excusé	Excusé
Guadeloupe	3	1		
Corse	2	1		
<b>Total</b>	<b>209 VOIX</b>	<b>157 VOIX POUR</b>	<b>10 VOIX CONTRE</b>	<b>0 ABST</b>

**Par 157 voix POUR, 10 voix CONTRE, l'Assemblée Générale confie un mandat au Président et au BDF pour mener à bien l'acquisition et valide le fait de contracter un emprunt pour financer l'achat immobilier.**

## **2. Projet de création d'une licence Loisir jeune : calendrier et coût**

Compte tenu de la tenue de la nécessité de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée pour valider le projet d'acquisition immobilière, il avait été proposé d'ajouter à l'ordre du jour le point relatif à la proposition de création d'une licence Loisir jeune en lien avec le projet d'évolution des critères de labellisation « Ecole de Triathlon ».

A l'occasion du Comité Directeur Fédéral téléphoné du 9 mai qui a validé l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, le Président LESCURE avait fait savoir que certains Présidents de Ligue avaient signalé que le calendrier proposé était trop contraignant, et par ailleurs le Comité Directeur Fédéral avait fait savoir qu'il n'avait pas encore validé le projet d'évolution des critères de labellisation « Ecole de Triathlon ».

Les représentants des Ligues étant parfaitement informés de la situation, notamment au travers des PV des réunions de Bureau Directeur des 13, 14 et 24 avril 2012, et du PV de la réunion du Comité Directeur du 9 mai 2012, le Président LESCURE propose aux

représentants des Ligues Régionales de se prononcer sur le calendrier de mise en place de la licence Loisir jeune :

- Un calendrier « accéléré » avec mise en place de la licence Loisir jeune en septembre 2012
- Un calendrier « normal », c'est-à-dire une validation du tarif de cette licence lors de l'Assemblée Générale prévue en février 2013 et une mise en place de la licence Loisir jeune en septembre 2013

Jean-Pierre CAMBOT, Président de la Ligue Aquitaine, remercie le Président LESCURE pour cette proposition qui va dans le sens du souhait exprimé par la Ligue.

Patrick LORIGNY, Président de la Ligue Poitou-Charentes s'interroge sur les raisons pour lesquelles cette proposition de création de licence Loisir jeune n'a pas été évoquée lors de notre récente Assemblée Générale à la Réunion. Jean-Michel BUNIET, Président de la Ligue Nord-Pas-de-Calais et Vice Président de la F.F.TRI. en charge du Développement, précise que le projet n'était malheureusement pas complètement abouti à ce moment-là.

Dans la mesure où aucune autre prise de parole sur ce sujet n'est demandée, le Président LESCURE propose de passer au vote. **Il propose aux représentants des Ligues Régionales de la mise en place d'un calendrier accéléré avec mise en place de la licence Loisir jeune en septembre 2012 :**

	Nb voix	POUR	CONTRE	ABST
Ile de France	23		1	
Nord - Pas de Calais	10			1
Picardie	6		1	
Champagne-Ardennes	8		1	
Lorraine	9		1	
Alsace	7		1	
Rhône Alpes	15	Excusé	Excusé	Excusé
Provence Alpes	10		1	
Côte d'Azur	10		1	
Languedoc-Roussillon	8			
Midi-Pyrénées	8		1	
Aquitaine	10		1	
Poitou-Charentes	7		1	
Auvergne	6	Excusé	Excusé	Excusé
Limousin	3		1	
Centre	8		1	
Pays de la Loire	12		1	
Normandie	8		1	
Bretagne	9		1	
Bourgogne	8	1		
Franche-Comté	7	Excusé	Excusé	Excusé
Ile de la Réunion	6		1	
Nouvelle Calédonie	3	Excusé	Excusé	Excusé
Martinique	3	Excusé	Excusé	Excusé
Guadeloupe	3		1	
Corse	2		1	
<b>Total</b>	<b>209 VOIX</b>	<b>8 VOIX POUR</b>	<b>149 VOIX CONTRE</b>	<b>10 VOIX ABST</b>

**Par 149 voix CONTRE, 8 voix POUR et 10 voix d'ABSTENTION, la proposition de création de la licence Loisir Jeune selon un calendrier accéléré est rejetée.**



La première proposition étant rejetée, le **Président LESCURE propose aux représentants des Ligues Régionales de la mise en place d'un calendrier « normal », c'est-à-dire une validation du tarif de cette licence lors de l'Assemblée Générale prévue en février 2013 et une mise en place de la licence Loisir jeune en septembre 2013 :**

	<b>Nb voix</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST</b>
Ile de France	23	1		
Nord - Pas de Calais	10			1
Picardie	6	1		
Champagne-Ardennes	8	1		
Lorraine	9	1		
Alsace	7	1		
Rhône Alpes	15	Excusé	Excusé	Excusé
Provence Alpes	10	1		
Côte d'Azur	10	1		
Languedoc-Roussillon	8			
Midi-Pyrénées	8	1		
Aquitaine	10	1		
Poitou-Charentes	7	1		
Auvergne	6	Excusé	Excusé	Excusé
Limousin	3	1		
Centre	8	1		
Pays de la Loire	12	1		
Normandie	8	1		
Bretagne	9	1		
Bourgogne	8		1	
Franche-Comté	7	Excusé	Excusé	Excusé
Ile de la Réunion	6	1		
Nouvelle Calédonie	3	Excusé	Excusé	Excusé
Martinique	3	Excusé	Excusé	Excusé
Guadeloupe	3	1		
Corse	2	1		
<b>Total</b>	<b>209 VOIX</b>	<b>149 VOIX POUR</b>	<b>8 VOIX CONTRE</b>	<b>10 VOIX ABST</b>

**Par 149 voix POUR, 8 voix CONTRE et 10 voix d'ABSTENTION, la proposition de création de la licence Loisir Jeune selon un calendrier « normal » est validée.**

### **3. Informations et questions diverses**

Dans la mesure où il n'y a ni information particulière, ni question particulière, le Président LESCURE remercie les représentants des Ligues Régionales et les membres du Comité Directeur Fédéral pour leur participation à cette Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée et clôture cette réunion.

\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
Président

**Patrick SOIN**  
Secrétaire Général